

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 30 décembre 2016

Communiqué de presse

Le code de l'énergie, en particulier les articles R 671-1 à R 671-13 et R 221-1 à R 221-30, prévoit que les prix des produits pétroliers et du gaz sont révisés chaque mois en fonction notamment de l'évolution des cours et de la parité monétaire euro/dollar constatée lors du mois précédent.

En décembre, ces évolutions ont été caractérisées par un important rebond des cotations après une baisse de 5 cts pour le sans-plomb et de 3 cts pour le gazole le mois précédent.

On constate :

- une forte augmentation du cours moyen du pétrole brut Brent (+ 20,67 %), de l'essence (+ 18,03%) et du gazole (+ 13,35%) ;
- une augmentation également marquée des cours du butane (+ 28,67 %) ;
- une dépréciation de la parité euro/dollar qui ne suffit pas à compenser ces hausses.

Cette forte hausse des cours des matières premières conduit à une revalorisation de 9 centimes du prix du super sans plomb et du gazole.

S'y ajoute une augmentation de la fiscalité locale (octroi de mer et taxe spéciale pour le gazole et taxe spéciale pour le SSP) votée par l'assemblée de Martinique, applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les prix maxima à compter du 1^{er} janvier 2017 à zéro heure sont les suivants :

1°/ Pour les carburants routiers :

- Supercarburant sans plomb : 1,39 €/l soit + 11 cts/l par rapport à décembre 2016 (1,28 €/l) ;
- Gazole routier : 1,19 €/l soit + 19 cts/l par rapport à décembre 2016 (1,00 €/l).

2°/ Pour la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg, le prix maximum est fixé à 22,82 €, soit une hausse de 2,05 € par rapport au mois de décembre.

A titre de comparaison, en France métropolitaine, le prix moyen qui a été constaté en décembre est de 1,36€/l pour le supercarburant sans plomb et de 1,19 €/l pour le gazole routier.

Mes services restent à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire à ce sujet.

L'observatoire des prix, des marges et des revenus a été informé de ces évolutions.

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'État en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : [Prefet de la martinique](#)